



Loire Océan Développement

PREFECTURE

Secrétariat de la CDPENAF
Service Conseil Accompagnement et
urbanisme Durable
10 boulevard Gaston Serpette - BP 53606
44036 NANTES CEDEX 01
A l'attention de Monsieur LE PREFET

Le 01 juillet 2024

Nos Réf : CO 07 492 KO/VLG
Objet : Opération aménagement BELLE ETOILE – CARQUEFOU
Réponse sur avis étude agricole

LRAR n° 1A 207 303 4030 6

Affaire suivie par Katell OLLIVIER

Monsieur le Préfet,

Je donne suite à votre courrier du 17 juin 2024 par lequel vous nous informez de votre avis favorable sur l'étude préalable et les mesures de compensation collective agricole présentées le 16 avril 2024 à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, relatives au projet d'aménagement du site de Belle Étoile Nord sur la commune de Carquefou.

Je souhaite ici répondre aux observations soulevées par la commission et confirmer le rééquilibrage des mesures tel qu'attendu dans votre avis.

Tout d'abord, nous allons chercher dès à présent à identifier des projets collectifs auprès des acteurs agricoles des communes de la CCEG limitrophes de la commune de Carquefou.

Ensuite nous reprendrons contact avec l'association syndicale des maraîchers du Nord-Est afin de participer au financement de 2 débitmètres et réaffecter ainsi le montant de la MCA7.

Ainsi, le montant de la remise en état des terres agricoles sur la métropole sera rééquilibré par rapport au montant global des compensations. Nantes Métropole la mettra en œuvre en tant qu'« autorité organisatrice » de cette mesure, celle-ci étant inscrite dans sa stratégie foncière agricole votée par les élus.

Cette démarche a une double optique : compenser 100 % des terres agricoles consommées par le projet d'aménagement, et soutenir des projets collectifs d'acteurs agricoles et de partenaires œuvrant pour une agriculture nourricière et respectueuse de l'environnement, en ligne avec les objectifs du PAT métropolitain. Le dossier priorise la compensation des 16,1 ha de terres agricoles supprimées en consolidant le programme de défrichage de la collectivité par deux actions : le financement d'études préalables au défrichage et le financement des travaux post-défrichage ; ces étapes n'étant pas réalisées dans le cadre du dispositif actuel, elles seront observées dans le cadre d'une gouvernance qui intégrera les partenaires agricoles dont la Chambre d'Agriculture.



Société Anonyme d'Économie Mixte Locale au Capital de 1 424 430 Euros
RCS NANTES B 865 800 767 - Code APE-NAF 4299 Z

34 rue du Pré Gauchet
CS 93521
44035 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 92 95 30
lod@lod44.com
www.lod-loma.com

Enfin sur la lisibilité du volet environnemental, ce projet d'aménagement a fait l'objet d'études distinctes, présentées dans d'autres commissions ad hoc (CNPN, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire) et pour lesquelles nous avons également obtenu des avis favorables.

Madame Katell OLLIVIER prendra prochainement contact avec vos services afin de proposer une convention entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Caisse des Dépôts et Consignations, Nantes Métropole et Loire Océan Développement pour travailler sur les modalités de consignations et déconsignations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général
Christian GIBOUREAU

